

# LIVRET

JURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS 2016

ACCÈS À LA  
JUSTICE

L'accès à votre **avocat**, l'accès à vos **droits**.

— 10 DÉCEMBRE 2016 —

# SOMMAIRE

I. Avant-propos .....	3
II. Informations élémentaires sur la Journée européenne des avocats.....	5
III. Propositions de points à aborder .....	8
IV. Informations complémentaires .....	15
V. La promotion de votre événement.....	17

## CONTACT:

Conseil des barreaux européens  
Rue Joseph II, 40/8  
1000 Bruxelles (Belgique)  
T +32 (0)2 234 65 10

ccbe@ccbe.eu  
www.ccbe.eu

Suivez-nous sur   

# AVANT-PROPOS

James MacGuill, Président du Comité du droit pénal du CCBE





À l'échelle nationale, nous nous trouvons souvent à l'écart des événements qui se déroulent au niveau européen. En tant que président du comité Droit pénal du CCBE, je tiens à féliciter les institutions de l'Union européenne pour leur engagement à renforcer les droits des suspects et des personnes poursuivies dans les procédures pénales. Beaucoup de progrès ont été accomplis ces dernières années, de sorte que nous disposons désormais d'un ensemble de droits grâce à diverses directives de l'UE qui garantiront aux citoyens les mêmes droits fondamentaux dans leurs rapports avec les systèmes de justice pénale, quel que soit le pays où la personne est soupçonnée ou accusée d'avoir commis un crime.

Si la réalisation de ces droits n'a pas été de tout repos, le CCBE est ravi d'avoir pu jouer son rôle en prenant diverses positions, en organisant des réunions, des conférences et des présentations. Nos travaux ne sont pas terminés car le CCBE suit également la mise en œuvre de ces directives au niveau national pour en assurer la mise en œuvre correcte.

Bien que tous les droits et garanties de procédure soient importants, en tant que président du comité Droit pénal, je tiens à rappeler l'importance de la directive relative au droit d'accès à un avocat, qui est le thème de la Journée européenne des avocats cette année. La valeur de cette directive ne saurait être suffisamment rappelée. Le droit d'accès à un avocat permet à un suspect ou à une personne poursuivie d'avoir accès à tous les autres droits. L'accès à un avocat est un droit général qui permet la préparation correcte et équitable de la défense. C'est un droit essentiel et une composante tout aussi essentielle d'un procès équitable.

Merci à tous ceux qui y ont participé.

**James MacGuill**  
**Président du Comité du droit pénal du CCBE**

# INFORMATIONS ÉLÉMENTAIRES SUR LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS

1. Objet
2. Date
3. Participants
4. Thème : « L'accès à votre avocat, l'accès à vos droits »
5. Activités
6. Journée internationale des droits de l'homme
7. Ressources
8. Contact



## Objet

La Journée européenne des avocats célèbre l'État de droit et le rôle intrinsèque de la profession d'avocat dans sa défense, ainsi que les valeurs communes des avocats et leur contribution au système judiciaire.

## Date

La première Journée européenne des avocats a eu lieu le 10 décembre 2014, en marge de la Journée internationale des droits de l'homme (voir ci-dessous), sur le thème du secret professionnel. La deuxième Journée européenne des avocats a eu lieu le 10 décembre 2015 sur la liberté d'expression. La troisième Journée européenne des avocats aura lieu le 10 décembre 2016, mais étant donné qu'il s'agit cette année d'un samedi, des événements seront organisés tout au long de la semaine du 5 au 10 décembre.

## Participants

Il est prévu que les programmes et les activités de la Journée européenne des avocats soient organisés par les barreaux nationaux et locaux, ou par des personnes travaillant avec les barreaux locaux ou nationaux (avocats, tribunaux, facultés de droit et leurs étudiants, groupements de jeunesse et organisations communautaires) qui souhaitent informer le public du rôle capital de l'État de droit et du processus judiciaire dans la protection des droits des citoyens.

## Thème : « L'accès à votre avocat, l'accès à vos droits »

Un thème annuel est choisi pour illustrer la manière dont un aspect spécifique du droit affecte les citoyens et leurs droits.

Pour l'édition 2016 de la Journée européenne des avocats, le CCBE propose le thème central de « l'accès à la justice ». L'accès à la justice est en effet une préoccupation majeure de la profession d'avocat et un élément essentiel de sa mission principale. Une voix européenne restant toutefois préférable, nous proposons de nous concentrer sur le sous-thème « L'accès à votre avocat, l'accès à vos droits » en mettant l'accent sur l'accès à un avocat dans les procédures pénales, garanti à travers les États membres de l'UE<sup>1</sup> en vertu de la directive 2013/48.

Le CCBE tient à souligner que l'accès à un avocat permet à une personne d'avoir accès à tous ses droits. Les avocats sont on ne peut mieux placés pour informer les justiciables et donner effet à leurs droits.

Le droit à l'assistance juridique dans les procédures pénales est un droit fondamental consacré par la Convention européenne des droits de l'homme, la Charte des droits fondamentaux de l'UE et les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau. En outre, le CCBE a participé activement au processus législatif de six directives du domaine du droit de procédure pénale (dont trois sont en vigueur) et qui visent à renforcer les garanties procédurales des citoyens et à instaurer le droit à l'interprétation et à la traduction, le droit à l'information et le droit d'accès à un avocat. Le CCBE vient de terminer une étude sur trois des directives.

Toutefois, la directive relative au droit d'accès à un avocat (2013/48) est la directive la plus pertinente pour le thème choisi. Il s'agit d'une nouvelle directive qui doit être mise en œuvre avant le 27 novembre 2016. Elle coïncide donc parfaitement avec la Journée européenne des avocats. La directive précise les dispositions suivantes :

- » le droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales ;

<sup>1</sup> À l'exception du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni.



- » le droit à la confidentialité ;
- » le droit d'informer un tiers de la privation de liberté ;
- » le droit des personnes privées de liberté de communiquer avec des tiers ;
- » le droit de communiquer avec les autorités consulaires ;
- » les conditions relatives à la renonciation à ces droits.

La directive relative au droit d'accès à un avocat est la reconnaissance ultime du rôle et de la valeur ajoutée d'un avocat dans la poursuite des droits des justiciables. L'avocat est un professionnel, un spécialiste disposant d'expérience dans les procédures judiciaires et les droits des personnes, dans le fait d'aider le client à évaluer aux mieux ses droits et la manière de les faire valoir. L'intervention d'un avocat est bénéfique pour tous, puisque son expertise contribue à des échanges professionnels et à des solutions adaptées.

En outre, le moteur de recherche d'un avocat, créé par le CCBE, peut être promu étant donné qu'il constitue également un instrument important permettant d'exercer ce droit dans les procédures transfrontalières.

Le matériel fourni dans ce manuel est donc double. D'abord, des informations sur la directive relative au droit d'accès à un avocat. Ensuite, des informations sur le moteur de recherche d'un avocat pour que les citoyens puissent mieux comprendre **non seulement leur droit à un avocat, mais également la manière de le trouver.**

## Activités

Tous les barreaux membres sont invités à encourager leurs membres à organiser des événements, à publier du matériel d'information ou à mettre sur pied d'autres programmes de sensibilisation des citoyens au thème de la Journée européenne des avocats.

## Journée internationale des droits de l'homme

En 1950, l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a déclaré que le 10 décembre serait la « Journée des droits de l'homme » pour attirer l'attention sur la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) comme l'idéal commun que doivent chercher à atteindre tous les peuples et nations. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'adoption et la proclamation de la DUDH par l'Assemblée générale le 10 décembre 1948 a marqué la première déclaration mondiale des droits de l'homme.

## Ressources

L'affiche de l'événement, les communiqués de presse, les positions du CCBE et d'autres ressources en ligne à ce sujet seront disponibles sur le site du CCBE : <http://www.ccbe.eu/fr/actions/journee-europeenne-des-avocats>.

## Contact

Madeleine Kelleher ([kelleher@ccbe.eu](mailto:kelleher@ccbe.eu)) répondra à vos questions et commentaires sur la Journée européenne des avocats.

# PROPOSITIONS DE POINTS À ABORDER

1. L'accès à un avocat
2. Moteur de recherche d'un avocat





## L'accès à un avocat

### Garanties procédurales de l'UE et directive 2013/48 sur le droit d'accès à un avocat

De nombreux progrès ont été réalisés au niveau de l'UE en ce qui concerne les normes minimales communes des droits procéduraux pour les suspects et les personnes poursuivies dans les procédures pénales, qui ont découlé de la volonté de veiller à ce que les droits fondamentaux des suspects et des personnes poursuivies soient suffisamment protégés dans l'ensemble des États membres de l'UE.

L'importance des normes minimales ne saurait être surestimée. Des normes minimales communes sont nécessaires pour garantir que les décisions judiciaires prises par un État membre de l'UE puissent être reconnues par d'autres États membres de l'UE selon le principe de la reconnaissance mutuelle. Pour obtenir la reconnaissance mutuelle, il faut une confiance mutuelle. La confiance mutuelle est facilitée, encouragée et construite par l'intermédiaire de normes communes.

Pour parvenir à ces normes et créer les fondements de la confiance mutuelle, l'UE a créé au fil des ans divers droits et garanties procédurales dans le domaine des procédures pénales. Le CCBE est satisfait d'avoir pu jouer un rôle actif dans le processus législatif.

À ce jour, l'UE a adopté les directives suivantes :

- » Directive 2010/64 relative au droit à l'interprétation et à la traduction (ces droits sont en vigueur dans l'ensemble de l'UE depuis le 27 octobre 2013)
- » Directive 2012/13 relative au droit à l'information (ces droits sont en vigueur dans toute l'UE depuis le 2 juin 2014)
- » Directive 2013/48 relative au droit d'accès à un avocat (ces droits entrent en vigueur dans toute l'UE le 27 novembre 2016)
- » Directive 2016/343 portant renforcement de certains aspects de la présomption d'innocence et du droit d'assister à son procès dans le cadre des procédures pénales (ces droits seront en vigueur dans toute l'UE à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018)
- » Directive (UE) 2016/800 relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales (ces droits seront en vigueur dans toute l'UE à partir du 11 juin 2019)
- » Une directive sur l'aide juridique qui s'appliquera dans toute l'UE à partir de mai 2019

Cette année, le CCBE souhaite mettre l'accent sur la directive 2013/48 relative au droit d'accès à un avocat.

#### Directive 2013/48 relative au droit d'accès à un avocat

La tâche de l'avocat « *consiste notamment à faire en sorte que soit respecté le droit de tout accusé de ne pas s'incriminer lui-même. Ce droit présuppose que, dans une affaire pénale, l'accusation cherche à fonder son argumentation sans recourir à des éléments de preuve obtenus par la contrainte ou les pressions au mépris de la volonté de l'accusé. Un prompt accès à un avocat fait partie des garanties procédurales auxquelles la Cour prête une attention particulière lorsqu'elle examine la question de savoir si une procédure a ou non anéanti la substance même du droit de ne pas contribuer à sa propre incrimination. La Cour prend également note à cet égard des nombreuses recommandations du Comité européen pour la*



*prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants soulignant que le droit de tout détenu à l'obtention de conseils juridiques constitue une garantie fondamentale contre les mauvais traitements.* » Arrêt *Salduz c. Turquie* de la Cour européenne des droits de l'homme du 27 novembre 2008, § 54.

Directive 2013/48/UE relative au droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen, au droit d'informer un tiers dès la privation de liberté et au droit des personnes privées de liberté de communiquer avec des tiers et avec les autorités consulaires.

### Points principaux :

- » La directive relative au droit d'accès à un avocat a été adoptée par le Parlement et le Conseil de l'Union européenne le 22 octobre 2013.
- » La directive prévoit des règles minimales concernant le droit d'accès à un avocat (a) dans les procédures pénales et (b) dans les procédures relatives au mandat d'arrêt européen.
- » La directive régit également deux autres droits de la défense : le droit d'informer un tiers dès la privation de liberté et le droit des personnes privées de liberté de communiquer avec des tiers et avec les autorités consulaires.
- » La directive vise à garantir que les normes minimales sont appliquées à travers l'UE (25 États membres participeront à son adoption, à l'exception du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni qui ne seront donc pas liés par celle-ci).
- » La directive constitue un texte législatif important. Elle suit l'affaire *Salduz c. Turquie* (2008) de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a établi le droit d'accès à un avocat lors des interrogatoires de police et a mené à une réforme conséquente à travers de nombreux États membres de l'UE.
- » La directive codifie dans une large mesure la jurisprudence de la cour de Strasbourg depuis l'affaire *Salduz* régissant directement un droit d'accès à un avocat et d'autres droits à un procès équitable pendant l'instruction pénale.
- » Le projet suit la doctrine *Salduz* en imposant aux autorités gouvernementales le devoir de permettre aux suspects d'avoir accès à un avocat de leur choix dès que possible, au moment de leur privation de liberté et au plus tard avant l'interrogatoire de police ou de tout autre autorité compétente. Les avocats auront le droit non seulement d'être présents, mais également de participer de manière active à l'interrogatoire de leur client ainsi qu'à d'autres actes d'enquête importants.
- » La directive prévoit des règles ou normes minimales de droits des suspects et des personnes poursuivies mais les États membres peuvent aller au-delà des dispositions de la directive.
- » La directive garantira que tous les suspects disposent du droit d'être conseillés par un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen et, lors de leur arrestation et détention, de communiquer avec leur famille et les autorités consulaires s'ils se trouvent en dehors de leur pays d'origine.
- » En résumé, la directive :
  - » offre un droit d'accès à un avocat dès la première étape que constitue l'interrogatoire de police et tout au long de la procédure pénale ;



- › offre un droit à des rencontres confidentielles avec l’avocat pour que le suspect puisse exercer ses droits de la défense de manière effective ;
  - › permet à l’avocat de jouer un rôle actif pendant l’interrogatoire ;
  - › offre aux personnes faisant l’objet d’un mandat d’arrêt européen (MAE) la possibilité d’obtenir des conseils juridiques aussi bien dans le pays où a lieu l’arrestation que celui où le mandat a été émis ;
  - › garantit qu’à l’arrestation d’un suspect, une personne telle qu’un membre de la famille puisse être informée et que le suspect puisse communiquer avec sa famille ;
  - › permet aux suspects se trouvant en dehors de leur État d’origine de contacter le consulat de leur pays et de recevoir des visites.
- » Les États membres de l’UE<sup>2</sup> ont jusqu’au 27 novembre 2016 pour mettre en œuvre la directive.

## Moteur de recherche d’un avocat

Maintenant que le droit d’accès à un avocat est garanti à l’échelle européenne, il est important que les justiciables sachent comment trouver leur avocat. Voici des informations concernant le moteur de recherche d’un avocat.

Le moteur de recherche d’un avocat est un outil de recherche en ligne qui simplifie le processus de recherche d’un avocat dans un État membre de l’UE grâce à des critères de recherche communs (ville, code postal, domaine de compétence, langue, titre professionnel, spécialisation et nom de l’avocat) sur un portail unique. Le moteur de recherche a été créé en 2010 par le CCBE avec les barreaux nationaux participants, puis lancé publiquement sur le portail e-Justice de la Commission européenne le 8 décembre 2014. Il est depuis lors opérationnel à tout moment sur le portail e-Justice, facilitant l’accès à un avocat à tout citoyen de l’UE. Grâce à ce moteur de recherche, les langues, les diverses terminologies juridiques et bases de données ne constituent plus d’obstacle pour l’accès des citoyens à un avocat. L’accès à la justice en Europe devient également plus facile, plus rapide et plus équitable.

Le moteur de recherche d’un avocat simplifie le processus de recherche d’un avocat dans différents États membres de l’UE de trois manières différentes. Tout d’abord, l’interface multilingue du portail e-Justice permet à n’importe qui d’utiliser le moteur de recherche dans leur langue officielle de l’UE. Deuxièmement, le moteur de recherche regroupe les différentes bases de données nationales sur un seul portail facile d’emploi avec des critères de recherche harmonisés et des domaines de compétence courants. Troisièmement, il n’est plus nécessaire de connaître les subtilités de la profession d’avocat d’un pays donné grâce aux textes explicatifs qui guident l’utilisateur avant la sélection du barreau compétent.

Ce moteur de recherche est le tout premier outil de recherche qui centralise les informations des avocats sur un seul portail gratuit. De plus, il s’agit du moteur de recherche européen fiable et complet à être géré exclusivement par les barreaux participants : il est donc différent, en termes qualitatifs, des bases de données offrant leur propre sélection ou des bases de données commerciales. Il s’agit également du premier moteur de recherche permettant aux citoyens européens de rechercher un avocat dans leur langue, en temps réel et à partir d’un seul site. Enfin, grâce à la visibilité accrue dont dispose le moteur de recherche, qui est actuellement hébergé sur le portail e-Justice, les services offerts par les avocats au niveau national jouissent d’un public beaucoup plus large à l’échelle de l’UE.

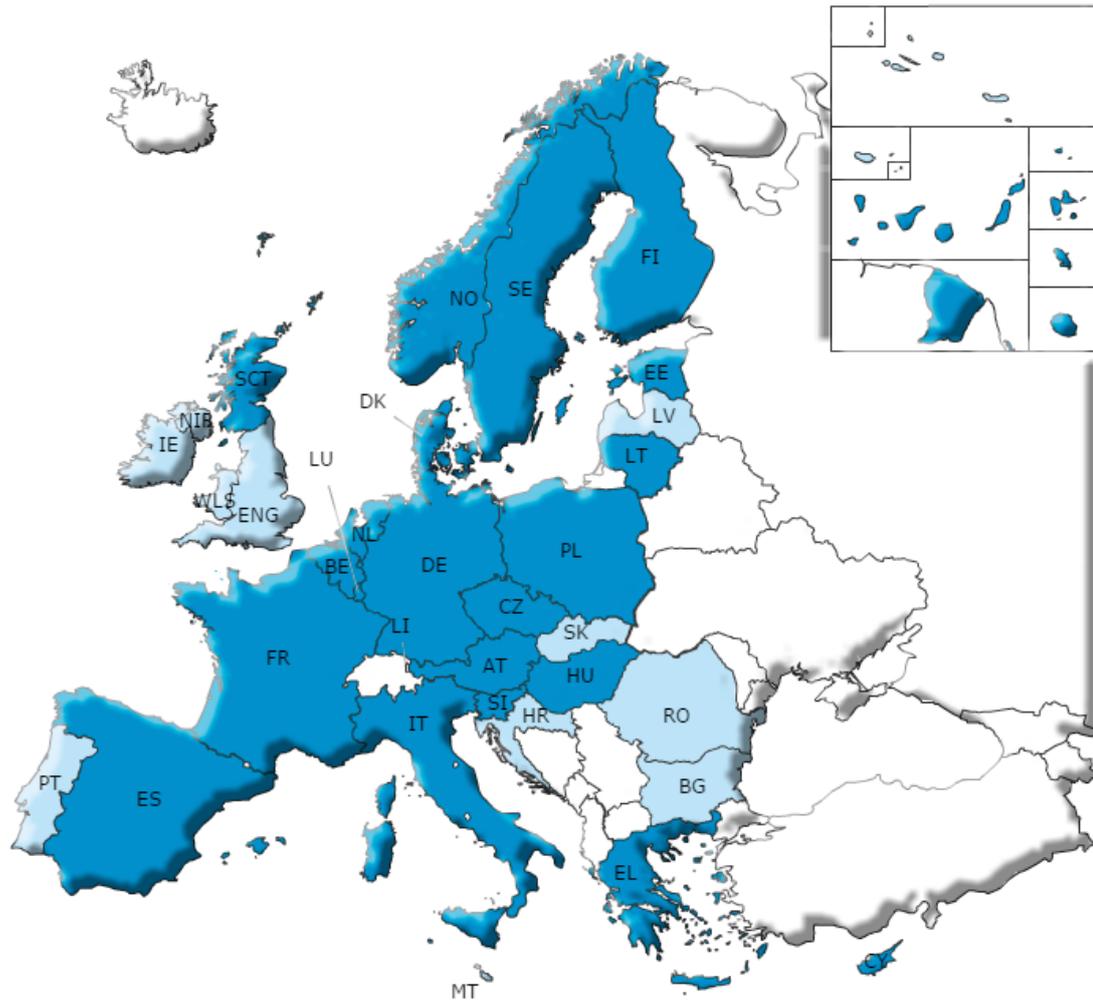
<sup>2</sup> À l’exception du Danemark, de l’Irlande et du Royaume-Uni.



## Pays

Voici la liste exhaustive des barreaux nationaux opérationnels sur le portail e-Justice et pouvant donc faire l'objet d'une recherche. La carte qui suit est une capture d'écran du portail e-Justice, où les pays participants apparaissent en bleu foncé. D'autres barreaux sont censés s'unir bientôt au projet. La couverture complète de l'UE apparaît comme un objectif réaliste dans un avenir proche.

1.	Autriche
2.	Belgique – OBFG
3.	Belgique – OVB
4.	Chypre
5.	République tchèque
6.	Danemark
7.	Estonie
8.	Finlande
9.	France
10.	Allemagne
11.	Grèce
12.	Hongrie
13.	Italie
14.	Lituanie
15.	Luxembourg
16.	Pays-Bas
17.	Norvège
18.	Pologne – Krajowa Izba Radców Prawnych
19.	Pologne – Naczelna Rada Adwokacka
20.	Écosse – Faculty of Advocates
21.	Écosse – Law Society
22.	Slovénie
23.	Espagne
24.	Suède



- Désolé, seuls les États membres de l'UE/l'EEE sont pris en considération.
- Pays non participant / temporairement indisponible
- Pays participant

L'interface utilisateur est hébergée sur le portail e-Justice, mais les données des avocats sont extraites des bases de données nationales, qui demeurent sous le contrôle et la propriété exclusifs des barreaux nationaux concernés, qui tiennent seuls les données à jour sur tous les avocats.



## Domaines de compétence

Voici la liste des 20 domaines de compétence courants qui s'affichent sur le moteur de recherche d'un avocat. La liste des domaines de compétence communs a été convenue au cours du projet par décision commune de toutes les délégations du CCBE.

1.	Droit de la faillite et du surendettement
2.	Droit des affaires
3.	Droit de la consommation
4.	Droit pénal
5.	Droit du travail
6.	Droit de l'environnement
7.	Droit de l'UE
8.	Droit de la famille
9.	Droits de l'homme et libertés civiles
10.	Droit de l'immigration et d'asile
11.	Propriété intellectuelle
12.	Droit des technologies de l'information
13.	Contentieux, médiation, arbitrage
14.	Domages corporels et matériels
15.	Droit des biens
16.	Droit public
17.	Droit de la sécurité sociale
18.	Droit des successions
19.	Droit fiscal
20.	Droit de la circulation et des transports

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

4



Voici les liens vers des textes qui offre des informations complémentaires sur les thèmes et sujets mentionnés ci-dessus :

- » **Directive relative au droit d'accès à un avocat 2013/48/UE**  
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32013L0048&from=EN>
- » **European Commission's Citizen guide on rights if accused or suspected of criminal offences in the EU**  
[http://ec.europa.eu/justice/criminal/files/factsheet\\_procedural\\_rights\\_package\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/justice/criminal/files/factsheet_procedural_rights_package_en.pdf)
- » **Fair Trials' Roadmap Practitioner Toolkit: Access to a Lawyer Directive**  
<https://www.fairtrials.org/wp-content/uploads/A2L-Toolkit-FINAL.pdf>
- » **Arrêt Salduz c. Turquie de la Cour européenne des droits de l'homme du 27 novembre 2008**  
<http://hudoc.echr.coe.int/eng?i=001-89894>
- » **The EU Directive on the Right of Access to a Lawyer: A Guide For Practitioners**  
[http://eujusticia.net/images/uploads/pdf/Right\\_of\\_Access\\_to\\_a\\_Lawyer\\_Practitioners\\_Guide\\_\(1\).pdf](http://eujusticia.net/images/uploads/pdf/Right_of_Access_to_a_Lawyer_Practitioners_Guide_(1).pdf)
- » **« Manuel de droit européen en matière d'accès à la justice » de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne**  
[http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-ecthr-2016-handbook-on-access-to-justice\\_fr-1.pdf](http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-ecthr-2016-handbook-on-access-to-justice_fr-1.pdf)
- » **Fiche thématique de la Cour européenne des droits de l'homme « Garde à vue et assistance d'un conseil »**  
[http://www.echr.coe.int/documents/fs\\_police\\_arrest\\_fra.pdf](http://www.echr.coe.int/documents/fs_police_arrest_fra.pdf)
- » **TRAINAC: Assessment, good practices and recommendations on the right to interpretation and translation, the right to information and the right of access to a lawyer in criminal proceedings**  
[http://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality\\_distribution/public/documents/CRIMINAL\\_LAW/CRM\\_projects/EN\\_CRM\\_20160418\\_TRAINAC-An-assessment-by-defence-practitioners-of-the-implementation-of-three-procedural-safeguards-directives.pdf](http://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality_distribution/public/documents/CRIMINAL_LAW/CRM_projects/EN_CRM_20160418_TRAINAC-An-assessment-by-defence-practitioners-of-the-implementation-of-three-procedural-safeguards-directives.pdf)

Nous proposerons d'autres ressources d'ici la tenue de la Journée européenne des avocats. Veuillez consulter régulièrement notre site Internet pour y avoir accès.

LA PROMOTION DE VOTRE  
ÉVÉNEMENT





La promotion de vos événements et activités dans le cadre de la Journée européenne des avocats est primordiale pour en faire un succès.

Voici quelques idées pour promouvoir vos événements de la Journée européenne des avocats :

» **Envoi de communiqués de presse**

Le CCBE publiera un poster officiel sur la Journée européenne des avocats pour que tous ses membres puissent l'utiliser et le distribuer.

» **Envoi d'articles à publier**

Voir la page <http://www.ccbe.eu/fr/guides/multi-language/> pour trouver les ressources que les barreaux membres peuvent utiliser dans leur couverture de presse/communication de l'événement.

» **Groupes locaux**

Prévenez les organisateurs de prochaines réunions de groupes communautaires et demandez à obtenir un moment sur l'ordre du jour pour discuter brièvement de la Journée européenne des avocats. Si cela n'est pas possible, demandez aux organisateurs s'ils sont disposés à promouvoir votre événement.

» **Réseaux sociaux**

Faites passer le mot : Facebook, Twitter et LinkedIn offrent tous d'excellentes occasions de promouvoir un événement. Utilisez le hashtag #EuropeanLawyersDay pour donner de la visibilité à vos tweets auprès des utilisateurs recherchant des communications sur la Journée européenne des avocats. Incluez un lien vers une page avec des informations plus détaillées sur votre événement.

N'oubliez pas de prévenir le CCBE pour que votre événement ou votre activité figure sur la page de la Journée européenne des avocats : <http://www.ccbe.eu/fr/actions/journee-europeenne-des-avocats>.

JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS 2016

# ACCÈS À LA JUSTICE

L'accès à votre **avocat**,  
l'accès à vos **droits**.

*Dans toute l'Europe, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme.*

— 10 DÉCEMBRE 2016 —